

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MAI 2020
A 11H
A LA MAÏSOU D'AMOUNT

Présents : Le Maire Anne Marie BASSERAS, Jean-Luc PIALAT, Jean-Luc ROUAN, Jean-Marc ANDRIEUX, Bernard LAGARDE, Didier LEGER, Sophie ESTEULLE, Jean-Bernard ROUZOUL, Fernand CUMINETTI.

Absents : Clotilde SARRAILLER, Colette COCA, Mathieu GALY, Isabelle RIUDAVETZ, Rémy PISTRE, Gérard PAGES.

Procurations : Colette COCA à Jean-Luc PIALAT
Mathieu GALY à Anne-Marie BASSERAS
Isabelle RIUDAVETZ à Sophie ESTEULLE

Votants : 12

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 11h04.

Monsieur Jean-Luc Pialat est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 09/03/2020 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour des points suivants :

- Versement d'une prime exceptionnelle aux agents municipaux
- Vote des taux des taxes foncières de Saurat

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 1) Organisation pour la réouverture de l'école
- 2) Versement d'une prime exceptionnelle aux agents municipaux
- 3) Vote des taux des taxes foncières de Saurat

QUESTIONS DIVERSES :

- 1) Les masques
- 2) Les travaux de la Fédération de la Pêche à Fontane
- 3) Le remplacement des blocs de sécurité par APSI

Le conseil municipal, unanime, adopte le nouvel ordre du jour.

1) ORGANISATION POUR LA RÉOUVERTURE DE L'ÉCOLE :

Madame le Maire, Madame Sophie Esteulle et Monsieur Jean Luc Pialat indiquent qu'ils ont rencontré les personnes chargées du ménage à l'école, l'ATSEM, les enseignantes, les représentants des parents d'élèves, les responsables de l'ALAE ainsi que Madame l'Inspectrice départementale (par téléphone) afin d'étudier avec eux la réouverture de l'école le 12 mai 2020 pour les enfants et de garantir la sécurité sanitaire.

Au soir du 4 mai 2020, les parents de 22 enfants avaient souhaité qu'ils reprennent le chemin de l'école. Madame l'Inspectrice départementale demandait que l'école rouvre dans la classe des CP-

CE1 pour 7 élèves chaque jour tous niveaux confondus (les petites sections et les moyennes sections de maternelle ne rentreront pas avant le 1^{er} juin).

Une seule enseignante, Madame Bueno, directrice de l'école, est autorisée à reprendre en présentiel. Elle devra être assistée tout au long des séances d'une personne qui assurera le lavage des mains, l'aller-retour aux toilettes, la désinfection... Au vu de toutes les contraintes, des moyens en personnel et des moyens financiers, de la nécessité pour Madame la directrice d'assurer l'enseignement à distance des maternelles ainsi que le travail administratif de direction, il a été mis en place l'organisation que vous trouverez en pièce jointe.

Le déconfinement permettra la reprise partielle et aménagée de la scolarité des enfants dont les familles se sont portées volontaires ; cela permettra d'éviter une rupture trop importante dans le temps (de mars à septembre), de rompre l'isolement social préjudiciable à la construction psychique des enfants, d'arrêter le possible décrochage scolaire, de conforter l'apprentissage et l'utilisation des gestes barrières indispensables et contraignants surtout chez les jeunes enfants et de poursuivre les apprentissages scolaires.

Les modalités de cette rentrée déconfinée ont été adoptées en concertation avec tous les acteurs concernés.

Madame le Maire propose aux conseillers municipaux de se prononcer sur ce projet de reprise de la scolarité à l'école de Saurat.

Le conseil municipal, ouï l'exposé et après en avoir délibéré, vote :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 0

2) VERSEMENT D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE AUX AGENTS MUNICIPAUX :

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle peut prévoir le versement spécifique d'une prime exceptionnelle aux agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid – 19.

Elle ajoute que tous les agents municipaux interrogés au début du confinement n'ont pas souhaité exercer leur droit de retrait et ont continué leur activité. Cette activité a été accrue par l'obligation de distribuer en main propre à plusieurs reprises des documents d'informations essentielles.

Madame le Maire, en charge du personnel pendant cette période, propose d'octroyer une prime exceptionnelle de 100 € nets, non proratisable, dès la publication du décret gouvernemental, aux agents suivants :

Mr Jean-Marc MARROT, Mr Gérard DA COSTA, Mr Didier DA COSTA,
Mr Jean-Pierre CLAVERIE, Mr Jean-Yves CASSAGNE, Mr Christophe TOLSAU,
Mme Sonia Navarro, Mme Anne Martinez, Mme Rose-Marie DA COSTA.

Le conseil municipal, ouï l'exposé et après en avoir délibéré, vote :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 0

3) VOTE DES TAUX DES TAXES FONCIERES DE SAURAT :

Madame le Maire informe le conseil municipal que lors de l'audioconférence avec Monsieur Donnot, Sous-Préfet de l'Ariège, jeudi 7 mai 2020, celui-ci avait souhaité que le vote des taux des taxes foncières soit réalisé si possible avant la date butoir du 3 juillet 2020 afin de garantir le versement de ces sommes aux différentes perceptions.

Cette demande orale n'a pas encore été attestée par écrit.

Après discussion, le vote a été repoussé à une date ultérieure.

QUESTIONS DIVERSES :

1) Les masques :

Madame le Maire confirme qu'elle a bien commandé avec la Communauté de Communes du Pays de Tarascon des masques pour les employés municipaux, puis des masques pour les Sauratois.

Le premier fournisseur n'a livré qu'une partie des masques destinés aux employés, quant aux masques commandés pour les Sauratois, ils ne seront pas livrés avant la fin de la semaine prochaine et, encore, en plusieurs fois.

Madame le Maire tiendra les Sauratois informés et appellera en premier les personnes fragiles.

Le conseil municipal a décidé de commander de nouveaux masques, avec la Communauté de Communes, à un autre fournisseur.

2) Les travaux de la Fédération de la Pêche à Fontane :

La Fédération de la Pêche a entrepris de faire des travaux à Fontane.

Une déclaration préalable de travaux sera déposée cette semaine pour décrire et officialiser ces travaux.

3) Le remplacement des blocs de sécurité par APSI :

Suite au contrôle des installations électriques et de lutte contre l'incendie, la Société APSI avait présenté un devis concernant plusieurs boîtiers de sécurité à changer. Ce devis avait été accepté le 19/09/2019 ; mais les travaux n'ont pas encore été réalisés.

Après entretien avec la Société, ces remplacements seront mis en place prochainement.

La séance du conseil municipal est close à 12h05.